

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Le mois du saint Rosaire

Conformément au décret apostolique du 20 août 1885, pendant tout le mois d'octobre et le premier novembre, on doit réciter dans toutes les églises, chaque jour, le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge, suivis d'une prière à Saint Joseph.

Les fidèles qui assistent à ces exercices et y prient aux intentions du Souverain Pontife peuvent gagner une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

Ceux qui sont empêchés d'y assister peuvent gagner les mêmes indulgences en récitant privément les mêmes prières aux mêmes intentions.

Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, est accordée aux fidèles qui auront assisté au moins dix fois à ces exercices publics, ou qui en étant légitimement empêchés, les auront faits en particulier.

La saint Michel

L'Église célèbre dimanche, 29 septembre, la fête de Saint-Michel.

Demandons à ce grand archange, généralissime des armées du ciel, de nous aider à combattre les ennemis de nos âmes et de notre sainte religion. A cette intention, faisons souvent une prière en son honneur, ou au moins quelques invocations.
